

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 29 septembre 2020

Date de convocation : 24/09/2020

Commune de LA BASTIDE CLAIRENCE

Présents : -- Absents : --

L'an deux mil vingt et le vingt-neuf septembre, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de cette Commune, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. François DAGORRET, Maire.

PRESENTS : Messieurs Sauveur ARIBIT, Nicolas BAPTISTE, François DAGORRET, Frédéric DUCAZEAU, Jean-François DUMOULIN, Michel EPELVA, Eric MAZAIN, Mesdames Sylvie ETCHEVERRIA, Yoanna FORTON (arrivée au point n°2), Anne LASSERRE, Chloé PINEAU, Olivia PUGINIER, Marlène ROMAIN, Nathalie TACHOUERES

Mme Anne LASSERRE a été élue secrétaire.

Suite à l'envoi par courriel du compte rendu du Conseil Municipal du 21 juillet 2020, les Conseillers municipaux présents n'ayant pas de remarques, signent le registre des délibérations.

ORDRE DU JOUR n°1 – Subventions 2020 : Ajustement des montants

Monsieur le Maire informe qu'il a reçu les effectifs au 1^{er} jour de la rentrée 2020 pour l'école publique et l'école privée, et qu'il est nécessaire d'ajuster les montants des subventions attribuées lors de l'établissement du budget en juillet 2020.

En effet, l'école publique compte 71 élèves inscrits au lieu de 70 prévus, soit 1 enfant supplémentaire, et l'école privée compte 28 élèves inscrits au lieu de 30 prévus, soit 2 enfants en moins.

Par ailleurs, M. le Maire rappelle que le forfait communal versé aux établissements scolaires privés sous contrat correspond au coût moyen d'un élève scolarisé sur la commune à l'école publique, soit 480 € (70€ de subvention et 410€ de charges).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AJUSTE** le montant des subventions 2020 à :
 - Urtxinxak : 4 970 Euros (71 enfants x 70 €)
 - OGEC Ecole privée : 13 440 Euros (28 enfants x 480 €)
- **PRECISE** que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Arrivée de Mme Yoanna FORTON

ORDRE DU JOUR n°2 – Marché fermier : Modification des tarifs d'emplacement

Par délibération du 10 juin 2020, le conseil municipal a décidé la reconduction du marché fermier et métiers de bouche pour la saison 2020, tous les mardis matin de juillet à septembre.

Pour rappel, les tarifs initialement fixés par le conseil municipal étaient :

- forfait : 5 € par marché pour 3m linéaires
- journée : 10 € par marché pour 3m linéaires
- + 2 € par marché pour branchement électrique (forfait ou journée)

Plusieurs marchands présents sur ce marché saisonnier ont informé qu'ils seraient favorables à une présence annuelle. Ainsi, la commission marché a décidé la mise en place d'un marché annuel, en laissant cependant la possibilité aux exposants de participer de façon annuelle ou ponctuelle.

Considérant que la fréquentation sur ce marché serait plus réduite qu'en période estivale et compte tenu des remarques formulées par les marchands, il est proposé aux membres du conseil d'envisager une éventuelle modification des tarifs d'emplacement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **FIXE** le tarif d'emplacement à 3 € par marché (pour 3m linéaires) + 2 € par marché pour le branchement électrique
- **PRECISE** que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice
- **CHARGE** M. le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en place de ce marché fermier annuel

ORDRE DU JOUR n°3 – Fiscalité Taxe d'habitation : Majoration de la cotisation due au titre des logements meublés non affectés à l'habitation principale

Point retiré de l'ordre du jour

ORDRE DU JOUR n°4 – Fiscalité Foncier Bâti : Mise en place d'une exonération

Monsieur le Maire expose les dispositions de l'article 1383-0 B du code général des impôts permettant au conseil municipal d'exonérer entre 50% et 100% de taxe foncière sur les propriétés bâties, pour une durée de 5 ans, les logements achevés avant le 1^{er} janvier 1989 qui ont fait l'objet de dépenses d'équipement mentionnées à l'article 200 quater du code général des impôts en faveur des économies d'énergie et du développement durable et réalisées selon les modalités prévues au 6 du même article.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **DECIDE** la mise en place d'une exonération pour une durée de 5 ans de la taxe foncière pour les logements achevés avant le 1^{er} janvier 1989 ayant fait l'objet de dépenses d'équipements destinés à économiser l'énergie
- **FIXE** le taux de l'exonération à 50%
- **CHARGE** M. le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux

ORDRE DU JOUR N°5 – Désignation des représentants titulaire et suppléant à la CLECT

En vue de renouveler la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté d'Agglomération Pays Basque suite au changement de mandature, le Conseil communautaire a délibéré en date du 31 juillet afin de fixer la composition de la CLECT et adopter le règlement intérieur de cette instance.

Ainsi, il est demandé à chaque commune membre de désigner les représentants (1 titulaire et 1 suppléant) à cette commission.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **DESIGNE** afin de représenter la commune au sein de la CLECT :
 - M. François DAGORRET, titulaire
 - M. Michel EPELVA, suppléant

ORDRE DU JOUR N°6 – Fonds national de péréquation (FPIC)

Monsieur le Maire informe les membres que le Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) est un mécanisme qui s'organise autour des ensembles intercommunaux, les plus riches finançant les plus pauvres.

Certaines communes étant bénéficiaires avant la fusion de la CAPB, le pacte financier et fiscal voté en 2017 prévoyait un système de garantie pour ces communes-là dont fait partie La Bastide-Clairence, mis en place par dérogation.

Les montants actés sont ainsi communiqués chaque année aux communes membres de l'EPCI afin que le conseil municipal puisse se prononcer sur la répartition appliquée.

Par ailleurs, il précise que par dérogation, l'organe délibérant, à savoir l'EPCI, peut opter pour une répartition alternative du prélèvement et/ou du reversement par délibération prise dans un délai de deux mois à compter de la réception de la fiche d'information.

Il précise aussi que l'EPCI ayant obtenu la majorité des 2/3, le 31 juillet 2020, chacun des conseils municipaux doit approuver à son tour cette décision par délibération à la majorité simple, dans le délai de deux mois suivant la délibération de l'EPCI. Une copie de cette délibération doit être adressée à l'EPCI de rattachement qui doit en disposer. A défaut de délibération dans ce délai, les conseils municipaux sont réputés l'avoir approuvée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **PREND ACTE** de la répartition établie par les services de la DGCL pour l'exercice 2020
- **PREND ACTE** des règles de vote relatives au choix de répartition dérogatoire
- **PREND ACTE** de la délibération du 31 juillet 2020 de la Communauté d'Agglomération Pays Basque fixant une répartition dérogatoire libre du reversement 2020 du FPIC

ORDRE DU JOUR N°7 – Désignation des représentants titulaires et suppléants à la CCID

Monsieur le Maire expose que conformément au 1 de l'article L1650-1 du Code général des impôts, une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune. Celle-ci se compose du Maire, Président de la commission, et de six commissaires titulaires et six commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du Conseil Municipal.

Une liste de 12 commissaires titulaires et 12 commissaires suppléants doit être dressée par le Conseil Municipal et envoyée à Mme l'Administratrice Générale des Finances publiques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- **DECIDE** de dresser la liste suivante :

| | TITULAIRE | SUPPLEANT |
|----|--------------------|------------------------|
| 1 | LASSERRE Anne | DUMOULIN Jean-François |
| 2 | EPELVA Michel | PINEAU Chloé |
| 3 | MAZAIN Eric | PUGINIER Olivia |
| 4 | DUCAZEAU Frédéric | TACHOUERES Nathalie |
| 5 | ARIBIT Sauveur | FORTON Yoanna |
| 6 | ETCHEVERRIA Sylvie | DETCHEGARAY Valérie |
| 7 | ROMAIN Marlène | BELLEAU Cyril |
| 8 | BAPTISTE Nicolas | OYHENART Stéphanie |
| 9 | SORHOUE Benat | AUZI Gabriel |
| 10 | COURTADE Claire | CACHENAUD Arnaud |
| 11 | LISSART Bernadette | FRACHOU Serge |
| 12 | FRACHOU Philippe | MONTOLIEU André |

ORDRE DU JOUR N°8 – ELECTRIFICATION RURALE – Programme « FACE AB (Extension à vocation économique souterrain) 2020 – Approbation du projet et du financement de la part communale – Affaire n°20EX049

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a demandé au Syndicat d'Energie des Pyrénées-Atlantiques, de procéder à l'étude des travaux de : **Extension BT alimentation propriété ALMIRANTEARENA Jean.**

Monsieur le Président du Syndicat d'Energie des Pyrénées-Atlantiques a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'entreprise SN COPELEC.

Monsieur le Maire précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme d'Electrification Rurale « FACE AB (Extension à vocation économique souterrain) 2020 », et propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de procéder aux travaux, ci-dessus désignés et **CHARGE** le Syndicat d'Energie de l'exécution des travaux
- **APPROUVE** le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :

| | |
|---|--------------------|
| - Montant des travaux TTC | 12 924.53 € |
| - Assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et imprévus | 1 292.45 € |
| - Frais de gestion du SDEPA | 538.52 € |
| TOTAL | 14 755.50 € |
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :

| | |
|---|--------------------|
| - Participation FACE | 9 477.98 € |
| - TVA préfinancée par SDEPA | 2 369.50 € |
| - Participation de la commune aux travaux à financer sur fonds libres | 2 369.50 € |
| - Participation de la commune aux frais de gestion (sur fonds libres) | 538.52 € |
| TOTAL | 14 755.50 € |

La participation définitive de la commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

De plus, si la commune finance sa participation aux travaux sur ses « fonds libres », le SDEPA pourra lui demander un ou plusieurs acomptes, en fonction des travaux exécutés.

- **ACCEPTTE** l'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal
- **TRANSMET** la présente délibération au contrôle de légalité.

ORDRE DU JOUR N°9 – Foncier : ouverture d'une enquête publique pour le déclassement du chemin rural de Bézin

M. Eric MAZAIN, Conseiller municipal, expose qu'il a été sollicité par M. Freddy BELLEAU pour un déclassement du chemin de Bézin, chemin rural qui traverse son exploitation agricole.

Ainsi, considérant que ce chemin n'est plus utilisé et qu'il n'est plus visible physiquement, Monsieur le Maire propose de lancer une enquête publique pour le déclassement du chemin rural de Bézin.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** M. le Maire à lancer la procédure d'enquête publique pour le déclassement du chemin rural de Bézin.

ORDRE DU JOUR N°10 – Adressage : ajout d'une voie au tableau des voies et chemins de la commune - Quartier la Côte

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 10 juin 2020, le Conseil municipal a procédé à l'établissement du tableau des voies de la commune en vue de la réalisation de l'adressage.

Dans ce cadre, les services de la CAPB, en confrontant l'adressage des communes d'Ayherre, d'Hasparren et d'Urt, limitrophes avec La Bastide Clairence, ont relevé que la voie « Route de la Côte » était constituée de deux voies distinctes : RD510 et RD610. Pour plus de cohérence, il convient de nommer la partie RD610 avec un nom différent.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AJOUTE** la voie suivante

| NOM DE LA VOIE EN FRANCAIS | NOM DE LA VOIE EN OCCITAN GASCON | BIDE IZENA EUSKARAZ |
|---------------------------------------|---|--------------------------------|
| Route de la PEYRÈRE | Caminau de la PEIRÈRA | PEIRÈRAko errepidea |

ORDRE DU JOUR N°11 – Voirie : Lancement d'une consultation / Marché à bons de commande Voirie 2021-2024

Monsieur le Maire expose que le marché à bons de commande « Voirie 2017-2020 », confié à l'entreprise Eurovia, vient à échéance le 31 décembre 2020.

Il est nécessaire de lancer une consultation pour un nouveau marché pour la période 2021 à 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de lancer une consultation pour un marché à bon de commande pour les années 2021 à 2024.

ORDRE DU JOUR N°12 – Voirie : Programme Voirie 2020

Monsieur Eric MAZAIN présente le programme des travaux de voirie pour l'année 2020. Il précise que, par délibération du 10 mai 2017, le Conseil municipal avait retenu l'entreprise EUROVIA dans le cadre d'un marché à bon de commande voirie 2017-2020. Les travaux retenus par la commission voirie pour cette année 2020 sont :

- Chemin de Bignasse
- Chemin de Cloumouchet
- Chemin Coudom
- Chemin de Barrandeguy
- Curage des fossés

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **VALIDE** le programme de voirie tel que présenté
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès des services du Département
- **PRECISE** que les crédits sont prévus au budget de l'exercice

DIVERS

* M. Michel EPELVA fait le compte-rendu de la réunion école qui s'est tenue le 28 septembre 2020. Pour cette nouvelle année scolaire, les effectifs sont de 27 enfants au cycle 1, 19 enfants au cycle 2 et 25 enfants au cycle 3. La classe de cycle 1 compte beaucoup de

tous petits, l'augmentation du temps de présence de l'ATSEM les après-midis est donc fort appréciée. Cette année, l'élection des représentants des parents d'élèves aura lieu par correspondance afin de respecter les règles sanitaires. Les plannings des agents de l'école ont été modifiés afin de tenir compte des règles sanitaires avec notamment la mise en place d'un double service de cantine et un nettoyage complet des espaces entre les services ; une nouvelle modification devra intervenir avec le retour à mi-temps thérapeutique de l'ATSEM, actuellement en congé grave maladie. Enfin, il apparaît que le parc informatique est vieillissant, et qu'il existe des problèmes récurrents sur le réseau téléphonique.

* Mme Yoanna FORTON fait le bilan très positif de cette nouvelle année du marché fermier et métiers de bouche. Malgré la période sanitaire actuelle, le marché a connu un réel engouement ; bastidots et touristes ont apprécié la grande diversité et la qualité des produits proposés. La commission marché a décidé de mettre en place un marché à l'année avec les exposants qui le demandaient.

* M. le Maire expose qu'il est nécessaire de désigner les membres de la commission communale de contrôle des listes électorales. Il informe que depuis le 1^{er} janvier 2019, le répertoire électoral unique (REU) est devenu la norme. Ainsi, il revient au Maire de procéder aux inscriptions et radiations. Cependant, il a été institué une commission de contrôle devant se réunir au moins 1 fois par an, qui a pour mission de contrôler la régularité des listes électorales de la commune et examiner les recours administratifs pouvant être formulés par les électeurs. Dans les communes de moins de 1 000 habitants, cette commission se compose d'un représentant du conseil municipal, d'un représentant de l'administration et d'un représentant du tribunal judiciaire. Le représentant de la commune ne peut être le maire, ni un adjoint. Mme Yoanna FORTON est désignée comme représentant de la commune au sein de la commission communale de contrôle des listes électorales.

M. le Maire expose que le dossier de demande de label Centre Culturel de Rencontre n'a pas été présenté lors de la commission de septembre 2020, et a été reporté, conformément à la demande des membres du conseil municipal, à une date ultérieure. Il informe que la prochaine commission se réunira le 8 décembre 2020, et que les dossiers finalisés doivent être déposés au plus tard le 15 novembre 2020. Ainsi, afin que les membres du conseil puissent obtenir des réponses précises à leurs différentes interrogations sur ce projet, une réunion avec l'ensemble des partenaires de ce projet (le DRAC, des élus et techniciens de la Région, du Département et de la CAPB) est programmée le mardi 13 octobre 2020 à 14h dans la salle du Conseil municipal. M. le Maire invite les membres à être tous présents à cette réunion. L'équipe de Clarenza ne participera pas à cette réunion afin que les conseillers soient libres d'interroger les partenaires sur tous les sujets qui soulèvent questionnements.

M. le Maire expose qu'en 2021, un recensement de la population sera organisé sur la commune du 21 janvier au 20 février. Il conviendra d'organiser le recrutement d'agents recenseurs.

* Mme Nathalie TACHOUERES fait le bilan Piscine pour la saison 2020. Malgré les restrictions imposées dans le cadre du protocole sanitaire et une ouverture sur cette saison réduite à deux mois au lieu de quatre habituellement, le bilan est plutôt positif, avec un total de 5 738 entrées soit une moyenne de 76 entrées par jour. L'ensemble des visiteurs a respecté le protocole sanitaire mis en place : créneaux horaires réduits, sens de circulation, accès aux espaces intérieurs réglementés

* M. Eric MAZAIN informe que l'entreprise en charge du fauchage des chemins ne pourra intervenir qu'à compter de novembre-décembre, ce qui ne correspond pas aux échéances

programmées initialement. Il est envisagé de faire procéder à ces travaux par les employés communaux, considérant que la commune dispose du matériel nécessaire.

* Mme Olivia PUGINIER expose que, dans le cadre de la crise sanitaire liée à la COVID 19, de nombreuses réservations de la salle Inessa de Gaxen ont été reportées sur l'année 2021. Par ailleurs, elle a été sollicitée par les associations utilisatrice de la salle pour la réalisation de travaux dans les cuisines et sur la scène. Ces demandes seront examinées par la commission Bâtiments communaux.

* M. Frédéric DUCAZEAU informe qu'une réunion avec le SDEPA s'est tenue le 11 septembre dernier afin de faire le point notamment sur les dégâts occasionnés à la suite de la foudre sur l'Eglise en mars. L'éclairage public a subi des dommages importants. Par ailleurs, il a demandé un devis pour la rénovation des armoires Eclairage Public. Enfin, il a commandé un nouveau panneau solaire qui sera installé au niveau de la maison de retraite et ainsi signaler la présence d'enfants aux abords des écoles.

Il fait un compte rendu des réunions de la commission Bâtiments communaux qui s'est réunie pour envisager un ensemble de travaux à réaliser ou à prévoir à court et moyen terme :

- Gendarmerie : menuiseries de tous les appartements, salles de bains, toiture, clôture
- Ecole : boiseries, film anti-UV sur baies vitrées de l'étage supérieur (salle de classe trop chaude)
- Berebiste : problème d'infiltrations d'eau, boiseries
- Chapelle Clairence : entretien à prévoir

* Mme Anne LASSERRE expose qu'une nouvelle lettre d'information est en cours de réalisation et paraîtra début octobre. Le format mensuel a été retenu par les membres de la commission. Le nom de cette lettre est encore à l'étude.

Date à retenir :

- Jeudi 1^{er} octobre 2020 à 16h30 : Réunion avec le Département sur le projet CCR
- Mardi 6 octobre 2020 : Réunion Commission Bâtiments communaux et Accessibilité
- Mardi 6 octobre 2020 : Réunion commission environnement.
- Vendredi 9 octobre 2020 à 10h : Réunion SPR avec le bureau d'études
- Mardi 13 octobre 2020 à 11h : Réunion Projet COL
- Lundi 26 octobre 2020 à 14h30 : Visite de l'Inspectrice du Patrimoine dans le cadre du SPR

Date du prochain conseil municipal : mardi 3 novembre 2020 à 20h

| N° | Fonction | NOM | PRENOM | Signature | Observations |
|----|----------|-------------|---------------|-----------|--------------|
| 10 | CM | ARIBIT | Sauveur | | |
| 7 | CM | BAPTISTE | Nicolas | | |
| 1 | M | DAGORRET | François | | |
| 5 | A4 | DUCAZEAU | Frédéric | | |
| 14 | CM | DUMOULIN | Jean-François | | |
| 3 | A2 | EPELVA | Michel | | |
| 8 | CM | ETCHEVERRIA | Sylvie | | |

| | | | | | |
|----|----|------------|----------|--|--|
| 9 | CM | FORTON | Yoanna | | |
| 2 | A1 | LASSERRE | Anne | | |
| 4 | A3 | MAZAIN | Eric | | |
| 12 | CM | PINEAU | Chloé | | |
| 13 | CM | PUGINIER | Olivia | | |
| 6 | CM | ROMAIN | Marlène | | |
| 11 | CM | TACHOUERES | Nathalie | | |